

	ENREGISTREMENT	ENG-ENR05
	Charte de mise en œuvre des missions délégées par l'Etat (version courte) 	Version : 09
		Date : 18/09/25
		Page : 1/1

NB : TEXTE A DIFFUSER A L'ENSEMBLE DES DETENTEURS D'ANIMAUX (idéalement au verso de la facture ou de l'appel de cotisations)

La FRGDS de Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région PACA, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat.

L'OVS est accrédité pour l'organisation des opérations des prophylaxies bovines ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020.

[Accréditation Cofrac Inspection N°3-1181. Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr]

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur. Ces données peuvent également être transmises, dans le cadre d'audits internes ou d'évaluations externes (notamment par le COFRAC), à des auditeurs ou évaluateurs, tous soumis à des obligations de confidentialité.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées. Il s'engage également à ne pas utiliser la marque d'accréditation COFRAC ni à faire référence à celle-ci dans toute communication.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours et réclamation de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et des réclamations et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat à la FRGDS PACA pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de la FRGDS PACA :

FRGDS Provence Alpes Côte d'Azur
570 Avenue de la Libération
04 100 Manosque
04 92 72 73 34
www.gds-paca.org